

**Compte rendu
Conseil de la Communauté
de Communes du Pays de Phalsbourg**

**Lundi 27 septembre 2010
à 19 h 00'**

Salle polyvalente

Hangviller

Présents :

Président : M. GROSSE Jean.

Vice-Présidents : MM. WEBER Eric, UNTEREINER Christian, BREIDENSTEIN René.

Autres membres titulaires :

Mme LERCH Fabienne, M. CARABIN Michel, commune d'Arzviller.
M. GIRARDIN Dany, commune de Berling.
M. IDOUX Régis, commune de Bourscheid.
M. ALLARD Antoine, commune de Brouviller.
MM. WEBER Joseph, BACHMANN Benjamin, WILHELM Patrick, commune de Dabo.
MM. GESCHWIND Roland, SCHEFFLER Jean-Jacques, commune de Danne et Quatre Vents.
M. SOUDIER Aloyse, commune de Garrebourg.
M. FIRDION Yvon, commune de Guntzviller.
M. DISTEL Patrick, commune de Hangviller.
M. KALCH Bernard, commune de Henridorff.
M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.
M. FROEHLICHER Fernand, commune de Hultehouse.
M. BELLOT Jean-Michel, commune de Lixheim.
MM. PERRY Bernard, WAGNER Roland, commune de Lutzelbourg.
M. HEMMERTER Norbert, commune de Metting.
M. BERGER Roger, commune de Mittelbronn.
M. FIXARIS Gilbert, commune de Saint Louis.
M. DEMOULIN Sylvain, commune de Vesheim.
M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.
M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.
M. MULLER Joël, commune de Zilling.

Membres titulaires absents excusés :

MM. ZOTT Patrick, PIN Joël, commune de Dabo.
M. THOMAS René, commune de Dannelbourg.
M. RAMM Armand, commune de Haselbourg.
M. KAISER Jean-Jacques, commune de Henridorff.
M. HEITZMANN Dominique, commune de Mittelbronn.
M. BARTHELEMY Eric, commune de Saint Louis.

Membres suppléants présents ayant pris part au vote représentant un délégué titulaire :

M. APPREDERISSE Bruno, représentant M. ZOTT Patrick, commune de Dabo.
M. SCHWALLER Michel, représentant M. PIN Joël, commune de Dabo.
M. DREYS Michel représentant M. HEITZMANN Dominique, commune de Mittelbronn.

Membres suppléants présents n'ayant pas pris part au vote :

Mme HOFFMANN Valérie, commune de Berling.
M. KLEIN Denis, commune de Bourscheid.
M. KELLER Médard, commune de Brouviller.
M. JACOB Jean-Luc, commune de Danne et Quatre Vents.
M. WURTH Pierre, commune de Guntzviller.
M. GANGLOFF Olivier, commune de Hangviller.
M. LANTER Joseph, commune de Hérange.
M. LEOPOLD Vincent, commune de Lixheim.
M. PERRY Grégoire, commune de Lutzelbourg.
Mme CHABLE Marie-Louise, commune de Mittelbronn.
M. PFEIFFER Gérard, commune de Saint Jean Kourtzerode.
M. LEYENDECKER Vincent, commune de Waltembourg.
M. GERBER Jean-Claude, commune de Wintersbourg.
M. SCHMIDT Lothaire, commune de Zilling.

Autres personnes présentes :

M. HUSSER Joseph, membre du comité de suivi.
Membres du conseil municipal de Hangviller.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de votants : 33

Date de convocation : 20 Septembre 2010.

Date de transmission en Sous-préfecture : 1 Octobre 2010

Date d'affichage : 1 Octobre 2010

Le Président salue l'assemblée et plus particulièrement les anciens Maires présents et cède la parole à M. Patrick DISTEL, Maire de la localité d'accueil. Monsieur le Maire remercie la Communauté de Communes d'avoir choisi Hangviller pour la tenue de ce conseil de communauté et tient à rendre hommage à M. LITCHY, ancien maire de la localité passionné par l'histoire de sa commune ce qui permet aujourd'hui d'en exposer les principales étapes. Il poursuit sur l'activité économique et associative de Hangviller et termine sur les principaux projets de la commune que sont la salle polyvalente, un nouveau lotissement et l'effacement des réseaux.

Le Président le remercie et tient à féliciter Mlle Amélie SCHEFFLER, fille de M. Jean-Jacques SCHEFFLER, délégué de Danne et Quatre Vents pour les diplômes récemment obtenus qui ont été relatés dans la presse locale. Le Président poursuit en interpellant les délégués sous forme de petite devinette : il déroule une liste d'exploits sportifs de haut niveau détenus par une personne qui a eu, à ce titre, l'honneur d'être félicitée et accueillie à l'Elysée par le Président de la République : De qui s'agit-il ? « Elle s'appelle Céline »... « Et c'est la Fille de Patrick DISTEL, hôte de la soirée ». Le Président réitère ses félicitations tandis que l'assemblée applaudit.

1. Approbation du compte rendu de conseil de communauté

Conformément au règlement intérieur, le Conseil de Communauté a à approuver le compte-rendu du conseil du 31 mai 2010 à Lixheim.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

2. Vallée des Eclusiers

2.1. Etat d'avancement de l'étude de programmation

Le Président relate les idées de Créatime sur le développement et le réaménagement de la vallée des éclusiers. La vision de Thierry HUAU et de Frédéric RAVATIN est de commencer le réaménagement de la vallée par l'Est à savoir près de Hofmuhl, là où l'ancien et le nouveau canal se séparent, de préserver les maisons éclusières, même en ruine, au titre de l'histoire du patrimoine.

Face à ces idées tout à fait intéressantes, plusieurs contraintes se sont imposées : le délai de commencement de travaux fixé à début novembre pour ne pas perdre les subventions du conseil général de la Moselle représentant 642.000 euros soit 40 % du total des travaux, la disponibilité foncière pour l'aménagement d'une zone de stationnement à l'Est. Il a fallu faire un arbitrage des investissements qui débiteront par l'Ouest de la Vallée (Port Sainte Marie). Le Président rappelle que le réaménagement de ce site coûtera plus qu'il n'en rapportera mais les investissements auront une portée beaucoup plus importante que le seul territoire de la Communauté de Communes. Ce lieu deviendra un phare touristique avec une haute valeur économique pour le sud Mosellan. La recherche de financement complémentaire aux subventions du conseil général est en cours et des dossiers ont été déposés auprès de l'Etat, de l'Europe et du Conseil Régional de Lorraine.

M. René BREIDENSTEIN, Vice Président en charge des travaux, déroule à l'appui de projection les travaux qui feront partis de la phase 0 dont le montant s'élève à 1.606.000 €. Il s'agira de réaliser une zone de stationnement estimée à 481.000 €. Des explications sont données sur les choix techniques de sa localisation (voix d'accès) sur l'aménagement (dalles engazonnées, éclairage ...) sur la passerelle longue de 160 m pour respecter les 4 % de pente et destinée, en outre, aux personnes handicapées. Il indique les autres travaux inclus dans cette phase 0 : un parking bus, la restauration des ponts de transbordement, l'alimentation en eau de la vallée, des restaurations urgentes sur des maisons éclusières (toitures, charpentes...), l'aménagement paysager, la mise en scène, la restauration de portes éclusières, les batardeaux, etc...

Le Président informe les délégués qu'il a souhaité que cette passerelle soit inscrite en tranche conditionnelle dans l'appel d'offre et privilégierait un aménagement d'une zone d'accueil des personnes handicapées ailleurs et à moindres frais.

M. Christian UNTEREINER, Vice Président des finances, prend la parole, déroule les détails financiers de cette phase 0 et précise que la zone réservée à l'accueil des bus est importante au regard des futurs visiteurs : visites pédagogiques des écoles, accueil des personnes âgées et visites de groupes.

Le Président doute que la Communauté de Communes puisse obtenir le pendant des subventions du Conseil général de la Moselle car les sommes sont importantes mais les dossiers ont été déposés et tout est fait pour les obtenir.

M. Bernard KALCH, délégué de Henridorff est déçu que les travaux débutent à l'ouest en argumentant que tout se passe à l'ouest sur le ban communal de Arzwiller. A sa question sur l'alimentation en eau, le Président lui explique qu'une réunion technique avec les syndicats des Eaux de Wintersbourg et de Phalsbourg, les maires de Saint Louis, Arzwiller et Henridorff a été organisée le 23 août dernier afin d'étudier les possibilités techniques de pallier au problème d'alimentation en eau de la vallée des éclusiers. Il poursuit en expliquant que les contraintes sont importantes : la voie ferrée, le canal, le Teigelbach. Cette réunion a abouti à un choix qui s'est portée sur Arzwiller et non pas sur Henridorff. Le Président tient à le rassurer sur le fait que la solution retenue a été prise sans intention de privilégier la commune de Arzwiller.

M. Roger BERGER, Maire de Mittelbronn, demande si une approche financière a été faite sur les coûts de fonctionnement car entretenir ce vaste patrimoine peut s'avérer très onéreux.

Le Président lui rappelle que la Communauté de Communes a recruté une équipe de 6 personnes en contrats aidés dont la mission première est d'entretenir ce site et se félicite des premiers résultats car la vallée a désormais un autre visage et le travail de l'équipe porte ses fruits.

2.2. Programme des travaux de la Phase 0 et demande de subventions

Les réunions de travail et diverses investigations conduisent à aménager ce vaste site en 6 phases. La 1^{ière} appelée « phase 0 » est consacrée à l'aménagement de la partie OUEST du site dont le montant des travaux s'élève à 1.606.000 € HT.

Alors même que la Communauté de Communes a obtenu 642.400 € de subvention du Conseil Général de la Moselle (40 % de 1.606.000 € de travaux), proposition est faite aux délégués communautaires, après avis favorable des membres du Bureau, d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de l'Europe et du Conseil Régional de Lorraine afin d'obtenir 40 % de subventions fixant le résiduel à la charge de la Communauté de Communes à 20%.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

2.3. Zone de stationnement Partie OUEST de la vallée : bail emphytéotique

Dans le cadre de la programmation des travaux et afin d'optimiser l'accueil des visiteurs de la vallée, il est indispensable de réaliser une zone de stationnement. Au regard de la configuration des lieux, la seule localisation de cette zone de stationnement se situe en contre bas de la maison éclusière n°2. Les parcelles nécessaires se situent sur les bans communaux de Arzwiller et de Saint Louis et peuvent être utilisées qu'à la condition de signer un bail emphytéotique avec ces communes. Par conséquent, proposition est faite aux délégués communautaires, après avis favorable des membres du Bureau, d'autoriser le Président à signer ces baux emphytéotiques rédigés par un notaire et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation, après débat,

Pour 32

Contre 0

Abstention 1

2.4. Remboursement des frais avancés par le Président pour séjour à Angers

Dans le cadre de la programmation touristique et culturel de la vallée des éclusiers confiée à Créatime, ce cabinet d'études a réalisé un parc « TERRA BOTANICA » de 11 hectares conçu par Thierry HUAU et ponctué d'animations de scénographie réalisées par Frédéric RAVATIN. Ce parc est situé à Angers et décision a été prise de le visiter pour étudier et visualiser les aménagements qui, pour certains, seraient transposables dans la vallée des éclusiers.

A l'appui d'une projection, Mme Catherine GOSSE, Secrétaire Générale, commente les images du Parc Terra Botanica, commentaires enrichis des compléments d'informations du Président sur les passerelles, les gardes corps, les animations, les gradins conçus et aménagés par Thierry HUAU et Frédéric RAVATIN, éléments possibles dans la vallée des éclusiers.

M. Régis IDOUX, Maire de Bourscheid, juge que les investissements ne seront pas faciles à amortir et estime que les dépenses doivent être raisonnables.

Le Président lui précise que les aménagements se feront au fur et à mesure des capacités financières de la Communauté de Communes, juge sa remarque bonne et généreuse mais que la collectivité saura s'adapter.

Ce déplacement, sur 2 jours, a généré des dépenses qui n'ont pu être payées par mandats administratifs, malgré les démarches effectuées, et qui ont été réglées par le Président, Jean GROSSE, pour le compte des 6 personnes participant à ce voyage d'études.

Par ailleurs et dans le cadre des subventions attribuées et notifiées par le conseil général de la Moselle sur le dossier de la vallée des éclusiers, un déjeuner de travail avec le conseil général a été pris dans un restaurant de Metz – Grigy qui a refusé le mandat administratif.

Enfin, 110,40 € ont été avancés par le Président au titre des boissons prises par un groupe de 50 étudiants étrangers lauréats de diplôme français qui ont visité le territoire de la Communauté de Communes et plus particulièrement le plan Incliné.

La nature des dépenses est la suivante :

- Hébergement : 630 €
- Restauration : 1.101,70 €
- Boissons : 170,80 €

Par conséquent, proposition est faite aux délégués communautaires, après avis favorable des membres du Bureau, d'effectuer les modalités nécessaires au remboursement des sommes avancées par le Président, dépenses qui s'élèvent à 1.902,50 €.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

2.5. Alimentation en Eau

Afin de résoudre les problèmes d'alimentation en eau des maisons éclusières, proposition est faite aux délégués communautaires, après avis favorable des membres du Bureau, de confier au Syndicat des Eaux de Wintersbourg territorialement compétent, les travaux nécessaires à l'alimentation en eau de la vallée des éclusiers et d'habiliter le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

3. Opération de réaménagement et de réhabilitation du Teigelbach

Le Président rappelle le contexte de cette opération, inscrite dans la suite logique des travaux faits dans les fonds de vallée. Les rivières ayant été traitées, il y a lieu de s'attaquer aux affluents à commencer par le Teigelbach. Il qualifie ce ruisseau d'une grande beauté enrichi de pierres de taille, d'ouvrage d'art couplé du travail remarquable du Club Vosgien sur le sentier existant. Il précise que ce ruisseau traverse les communes de Arzwiller et de Guntzwiller dont une érosion des berges sur certains tronçons a déjà été constatée et que cela nécessitera des replantations. Le Président rappelle

que ce programme s'effectue en deux opérations : le lit mineur (opération sur la rivière) et le lit majeur (opération sur les parcelles boisées riveraines de la rivière).

Cette opération portera sur des travaux effectués sur l'ensemble de la rivière principale depuis Guntzviller où elle prend sa source, jusqu'à hauteur de l'Auberge du Camping à Henridorff où elle se jette dans la Zorn. Elle s'organise autour de plusieurs actions : des réunions d'information avec les propriétaires, une Déclaration d'Intérêt Général, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage, un Appel d'Offre et enfin un plan de financement.

3.1. Une Déclaration d'Intérêt Général

Elle fait état du projet et est mise à la disposition du public. La réalisation des travaux nécessitant l'accès sur les propriétés privées, il est indiqué de recourir à une Déclaration d'Intérêt Général. Cette demande est à formuler auprès de Monsieur Le Préfet de la Moselle. L'assemblée est sollicitée afin de donner pouvoir au Président d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'obtention de cette D.I.G.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

3.2. Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde (AMEM)

L'AMEM assistera la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, dans la mise en œuvre de ce projet. L'assemblée est sollicitée afin de donner pouvoir au Président de signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

3.3. Un plan de financement

Proposition est faite aux membres du Conseil de Communauté d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions notamment auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, du Conseil Général de la Moselle, l'Etat et l'Europe, visant à obtenir 80 % de subventions sur l'opération.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

4. Bâtiment relais aux abords du Château de Lutzelbourg

4.1. Etat d'avancement du dossier – programme de travaux

M. Christian UNTEREINER, Vice Président, expose aux délégués communautaires l'état d'avancement de ce dossier. Il retrace les objectifs de ce projet et le descriptif du futur bâtiment : une partie consacrée au cheptel de chèvres, une pour l'accueil des touristes, une autre pour la commercialisation de produits du terroir et pour terminer une partie pour l'hébergement du couple d'agriculteur.

A la question de M. Vincent LEYENDECKER, délégué suppléant de Waltembourg, sur le style du bâtiment, M. Christian UNTEREINER précise que le bâtiment est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et que celui-ci a clairement exprimé sa volonté de voir une structure contemporaine. Il décrit l'approche financière de ce dossier dont le coût avoisinerait les 500.000 € et indique que des démarches sont en cours pour finaliser le plan de financement ce qui déterminera le solde à la charge de la Communauté de Communes et de la commune de Lutzelbourg. Il rappelle les capacités techniques et professionnelles de Mr et Mme Destouches dont le profil est en adéquation avec le projet. Il informe l'Assemblée qu'une rencontre avec ce couple a eu lieu, début juillet, pour leur faire part du calendrier de ce dossier (PLU, Subventions, aspect juridique, etc...) qui se trouve décalé de septembre 2011 à septembre 2012 (la fin des travaux). Enfin, il précise que ce décalage

dans le temps ne pose pas de problème pour ce couple d'agriculteurs qui maintient son partenariat dans le projet.

M. Roger BERGER, Maire de Mittelbronn, qualifie ce projet de « délirant » aux motifs que la production de fromages de chèvre et autres produits locaux ne suffira pas à faire vivre un couple d'agriculteurs. Il estime que de se lancer dans un tel projet est risqué. Le Président lui rétorque que M. et Mme Destouches ont déjà une activité similaire, qu'ils sont conscients des enjeux financiers et qu'ils ont également fait une approche de l'activité économique de ce projet et ont pris en compte les différents aspects.

M. Bernard PERRY, Maire de Lutzelbourg, rappelle que la solution des chèvres est la seule espèce possible pour répondre à l'entretien du site.

A la question de M. Antoine ALLARD, Maire de Brouviller, sur la superficie des bâtiments, Mme Catherine GOSSE lui précise que ce serait de l'ordre de 450 M² surface limitée par l'Architecte des bâtiments de France.

M. Régis IDOUX, Maire de Bourscheid, s'étonne de délibérer alors même que le volet financier n'est pas arrêté.

M. Christian UNTEREINER, lui répond que cette convention a pour objectif de s'assurer que tous les partenaires (Commune de Lutzelbourg, Communauté de Communes et M. et Mme Destouches) feront le nécessaire pour ne pas retarder l'avancée du dossier. Il termine en soulignant que les aspects financiers, juridiques et administratifs seront présentés au prochain conseil de communauté.

4.2. Convention entre Mr et Mme Destouches (couple d'agriculteurs) - commune de Lutzelbourg - Communauté de Communes

Afin de garantir un engagement de bonne fin de ce dossier, il est proposé d'établir une convention visant à engager toutes les parties à réaliser les démarches administratives, juridiques, et financières de manière à ce que ce projet soit terminé pour septembre 2012.

Par conséquent, proposition est faite aux délégués titulaires, après avis favorable des membres du Bureau, d'autoriser le Président à signer cette convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation, après débat,

Pour	28
Contre	1
Abstention	4

5. Village de Gîtes : demande de subvention Pôle d'Excellence Rural

M. Eric WEBER, vice président en charge de ce dossier, expose les premières conclusions de l'étude tout en rappelant que l'étude concerne la commune de Dabo et la Communauté de Communes :

- La localisation de cet ensemble d'hébergement se situerait au pied du rocher à proximité du camping caravaning et de l'ancien restaurant « le Chat Noir ».
- Cet ensemble serait composé des éléments suivants :
 - o Un cœur de station qui permettra de structurer la zone à partir d'un centre qui regroupe les fonctions d'animation et les activités d'accueil touristique (salle d'animation, piscine, espace de forme, détente). Le cœur de station est l'interface entre la population locale, celle logeant dans les meublés et hôtels et le public de proximité et le public touristique. Ce cœur de station pourrait également regrouper un bar brasserie, épicerie – boulangerie et un espace boutique.
 - o Une reconstitution paysagère du camping en hôtellerie de plein air afin de rendre la zone de loisirs lisible et cohérente qui permettra de véhiculer une image forte grâce à un effort important sur le paysagement.

- La création d'un hameau de gîtes pouvant aller jusqu'à 20 unités tout confort fonctionnant 10 mois de l'année, renforcer et diversifier la gamme des hébergements en dur et la création d'un logement de fonction. L'espace indispensable hors surface sportive et de loisirs est de 8.000 m² soit moins d'un hectare.
- Création de 3 emplois au départ et 8 à terme,
- Un coût total de 4.080.000 € HT qui pourrait être subventionné à hauteur de 65 à 70 % toutes subventions confondues.

M. Eric WEBER décrit les éléments qui justifient la localisation du projet (réaménagement du camping caravaning, TVA à 5,5 % sur la commercialisation au lieu de 19,6 %, etc...) et les différents investissements. Il précise que le Conseil Municipal de Dabo devra prendre ses responsabilités et assumer ses choix sur ce projet car la communauté de communes ne construira pas les gîtes si la commune n'est pas favorable à l'ensemble du projet.

A la question de M. Jean-Jacques SCHEFFLER, Délégué titulaire de Danne et Quatre Vents, sur la délibération de ce soir impliquerait que le dossier est « ficelé », M. Eric WEBER lui répond que cette délibération est nécessaire pour espérer obtenir des subventions au titre du PER porté par le Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg et dont la candidature doit être déposée avant mi octobre. Le Président conclut le débat en affirmant que les détails administratifs, juridiques et financiers de ce dossier seront présentés au prochain conseil communautaire et rappelle que l'hébergement touristique est indispensable sur notre territoire car le déficit induit un exode du touriste vers d'autres secteurs, ce projet permettra de proposer des produits touristiques complets.

M. Joseph WEBER, Maire de Dabo, termine sur le fait que le conseil municipal s'est fixé comme objectif d'obtenir 60 à 70 % de subventions sur ce projet et qu'il ne souhaiterait pas que la situation de 1985 ne se reproduise à savoir qu'un projet de gîtes sur Dabo était prévu mais que suite à un refus du conseil municipal de l'époque, le projet s'est réalisé sur Sarrebourg.

Le Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg va poser acte de candidature pour être retenu comme Pôle d'Excellence Rural avec comme axe majeur l'hébergement touristique. Une enveloppe de subvention d'environ 1.500.000 € serait allouée et répartie sur les différents projets liés à l'axe majeur. La date limite de dépôt de dossier en Préfecture étant le 25 octobre, il y a lieu de poser acte de candidature pour ce dossier.

Par conséquent, proposition est faite aux délégués communautaires, d'autoriser le Président à solliciter les subventions au titre du Pôle d'Excellence Rural et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

6. Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

6.1. Etat d'avancement du dossier

M. René BREIDENSTEIN, Vice Président en charge du dossier, expose les grandes lignes de ce dossier dont l'objectif principal est d'apporter une offre de randonnée de qualité et de développer l'économie locale par le biais du tourisme itinérant. Pour cela, le Département de la Moselle a décidé de soutenir les porteurs de projet dans le domaine de la création de circuits de randonnée qui remplissent certains critères. En collaboration avec les deux Clubs Vosgiens du territoire et le Comité Départemental du Tourisme à qui le Département confie l'instruction technique des dossiers, 14 sentiers pourraient être retenus.

5 sentiers sur le territoire du Club Vosgien de Dabo, soit 53.5 km :

Le Fort Romain, long de 12.3 km

Le Spitzberg, long de 14.5 km

Le Baldur, long de 7.7 km

La Croix du Loup, long de 5 km

Le Baerenloch, long de 14 km

9 sentiers sur le territoire du Club Vosgien de Phalsbourg/Lutzembourg, soit 77.8 km :

Bonne Fontaine, long de 9.2 km

Les 7 sculptures, long de 3.6 km

Le Plan Incliné, long de 11.6 km
Le Château de Lutzelbourg, long de 3 km
Henridorff Sud, long de 7.28 km

Les Lavois, long de 8.62 km
L'Eselbahn, long de 11.7 km
Henridorff Nord, long de 8.75 km

Le Pays de Phalsbourg/Lutzelbourg, long de 14.07 km

Ces 14 sentiers existants nécessitent essentiellement, des travaux de balisage réalisés par les Clubs Vosgiens, des travaux d'aménagement réalisés à hauteur de 32 jours de travaux par les équipes d'EDEN et l'implantation de mobilier de confort.

Le budget de cette opération s'élève à environ 38 500,00 € HT, avec une prise en charge à hauteur d'environ 50 % par le Conseil Général, soit un solde restant à la charge de notre collectivité d'environ 19.000,00 € HT. L'instruction de ce dossier étant programmé en avril 2011 au niveau du Conseil Général, les travaux, initialement prévus cette année, seront réalisés en 2011.

Le Président renchérit cette présentation en ajoutant que c'est le Conseil Général de la Moselle qui fixe le cahier des charges du label PDIPR dans l'optique de vendre le produit « Randonnée ».

6.2. Convention de partenariat avec les Clubs Vosgiens

L'assemblée est sollicitée afin d'autoriser le Président à signer une convention avec les Clubs Vosgiens concernant le balisage et l'entretien des sentiers.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

6.3. Convention relative à l'entretien des circuits retenus au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée avec le Conseil Général et le Comité Départemental du Tourisme

L'assemblée est sollicitée afin d'autoriser le Président à signer une convention définissant les obligations des parties.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

6.4. Autorisations diverses

Certains tronçons concernant les itinéraires sélectionnés sont situés hors champ de compétence de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, à ce titre, l'assemblée est sollicitée afin d'autoriser le Président à prendre attache des communes ou services concernés et de signer les autorisations nécessaires.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

7. Déchets ménagers

7.1. Opération composteurs : Fixation du coût facturé à l'habitant

Dans le cadre de la Redevance Incitative visant à réduire le volume des déchets ménagers, une opération de dotation de composteurs a été mise en place dans toutes les Communautés de Communes de l'Arrondissement de Sarrebourg ce qui a généré une demande de 2.500 composteurs. Pour la Communauté de Communes, cela représente 780 composteurs. Le coût d'un composteur est de 36,65 € HT subventionné par l'Ademe à hauteur de 10,82 €. Proposition est faite de fixer le prix de vente d'un composteur à l'administré à 15 €.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

7.2. Coût de la serrure d'un bac à puce

Certains administrés souhaitent que leurs bacs soient équipés d'une serrure afin qu'ils puissent maîtriser le remplissage de leurs bacs. Par conséquent, proposition est faite aux délégués communautaires, de fixer le coût de cette serrure à 40 € (pose incluse) et d'équiper les bacs des administrés qui en feront une demande écrite.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

7.3. Admissions en non valeur

Madame le Trésorier Receveur de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a communiqué une liste nominative de personnes qui ne peuvent et ne pourront être recouvrées au titre des exercices 2004 à 2009 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères dont le montant total s'élève à 3.621,54 €. Une liste des redevables concernés par commune est remise aux élus concernés dans leur commune. De fait, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté que cette liste soit admise en non-valeurs.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

8. Personnel : Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{er} classe

Suite à l'obtention du concours d'Adjoint administratif 1^{ère} classe de Mlle Christelle BREIDENSTEIN et après avis favorable des membres du Bureau, proposition est faite aux délégués communautaires :

- De supprimer après avis du Comité Technique Paritaire, le poste d'agent administratif 2^{ème} classe à 30 heures et de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à 30 heures à compter du 1^{er} septembre 2010.
- D'autoriser Le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

9. Médiathèque

M. Eric WEBER, Vice Président en charge du dossier, explique aux délégués communautaires l'objet des conventions soumises au conseil de ce soir et exprime tous ses remerciements à l'équipe des bénévoles et à Mme Janique GUBELMANN pour le dévouement et la qualité de travail accompli. Il précise que les activités et les charges de travail sont de plus en plus importantes ce qui conduit à recruter une personne supplémentaire pour renforcer l'équipe existante. Sur ce Point M. Antoine ALLARD, Maire de Brouviller, attire l'attention sur la disponibilité des crédits d'Etat pour les contrats aidés. M. Eric WEBER lui indique que la vérification sera faite avant même de procéder aux entretiens d'embauche et que si les crédits étaient insuffisants le recrutement sera reporté.

9.1. Convention DLPB (Division de la Lecture Publique et des Bibliothèques)

Afin de bénéficier du soutien technique et financier des Services de la Division de la Lecture Publique et des Bibliothèques (DLPB) pour la Médiathèque Intercommunale et les bibliothèques du réseau, la Communauté de Communes se doit de suivre le nouveau Schéma Départemental des Services de Lecture Publique 2009/2014. Pour ce faire, elle doit s'engager à assurer un service de lecture publique, adapté et modulé en fonction du nombre d'habitants et se conformer aux minima conseillés par le Département.

Par conséquent, proposition est faite aux délégués titulaires, après avis favorable des membres du Bureau, d'autoriser le Président à signer cette convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

9.2. Convention de réseau avec les communes de Dabo, Haselbourg, Lutzelbourg- Point relais de Henridorff

Pour mieux accompagner et soutenir les communes de son territoire, et dans le cadre de sa compétence «Médiathèque communautaire», la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg s'est engagée à mettre en place un réseau constitué de la médiathèque et des bibliothèques de son territoire. Ce réseau permet ainsi, d'offrir à l'ensemble de la population un service de lecture publique de proximité, gratuit et accessible à tous. Le réseau est composé comme suit :

- 1 Médiathèque Intercommunale à Arzviller et son point relais à Henridorff
- 3 bibliothèques municipales à Dabo, Haselbourg et Lutzelbourg

Le réseau pourra intégrer de nouvelles bibliothèques ou points-lecture pour compléter l'offre documentaire de proximité.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ce réseau, il est indispensable de signer une convention entre la Communauté de Communes et chaque commune membre du réseau. Cela permet de fixer les obligations des différentes parties : modalités de prêt, renouvellement des documents, plage d'ouverture au public, etc...

Par conséquent, proposition est faite aux délégués, après avis favorable des membres du Bureau, d'autoriser le Président à signer ces conventions et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

9.3. Recrutement Création d'un CAE

Vu l'accroissement constant du nombre d'adhérents (31% d'augmentation en 2009 à la médiathèque), des demandes accrues des lecteurs, du nombre de prêts, du réseau et de son évolution, des animations et afin de renforcer le bon fonctionnement de la Médiathèque Intercommunale, proposition est faite aux délégués communautaires, après avis favorable des membres du Bureau, d'autoriser le Président à signer un contrat aidé pour une durée hebdomadaire de 20h, la convention avec Pôle Emploi et/ou la PAIO et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

10. Finances

Le Président informe les délégués communautaires que M. François HERNANDEZ, domicilié à la Hoube (commune de Dabo) a fait un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg à l'encontre de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg concernant le règlement de collecte des déchets ménagers.

10.1. Décision modificative M4

Proposition est faite aux délégués communautaires après avis favorable des membres du bureau d'approuver la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – recettes

778 Autres produits exceptionnels + 700,00 €

Section de fonctionnement – dépenses

654 Pertes/créances irrécouvrables + 150,00 €

673 Titres annulés sur exercice antérieur + 550,00 €

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

10.2. Réforme fiscale

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, le produit de la Taxe d'Habitation du Département est transféré vers les communes et EPCI à partir de janvier 2011. Des abattements peuvent être pratiqués (0%, 5%, 10% ou 15% selon la catégorie : pour charges de famille 1 et 2 personnes, pour charges de famille 3 personnes et plus, ...). La Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a décidé de ne pas appliquer d'abattement supplémentaire aux minima légaux. Il est malgré tout obligatoire de délibérer et proposition est faite aux délégués communautaires de délibérer sur les points suivants :

- Abattement obligatoire pour charges de famille (minimum légal de 10% pour 1 et 2 personnes à charge, et 15% pour 3 personnes et plus à charge),
- Abattement général à la base (minimum de 0%),
- Abattement spécial à la base (minimum de 0%).

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

11. Marché assurances

Afin de relancer les contrats d'assurance sous la forme d'un marché public, la Communauté de Communauté a confié à Risk Partenaires, la mission de rédiger un cahier des charges. Le marché public scindé en 6 lots, a été lancé le 18 mai 2010 et la limite de réception des offres était le 21 juin 2010. M. Christian UNTEREINER, Vice-Président en charge de ce dossier, expose aux délégués communautaires les résultats de ce marché public et les compagnies d'assurances retenues pour une durée de 4 ans à compter du 01-01-2011. Il souligne que le résultat de ce marché public permet à la collectivité d'obtenir de meilleures garanties à des tarifs plus avantageux. A la question du Président sur le coût de la prestation de Risk Partenaires, M. Christian UNTEREINER informe que la mission de conseil et d'assistance de ce prestataire s'élève à 1.800 € HT.

12. Maison de l'Emploi : charte d'Insertion du Sud Mosellan : Clauses d'insertion dans les marchés publics

M. Christian UNTEREINER, Vice Président en charge de l'Emploi, expose aux délégués communautaires, la nouvelle mission confiée à la Maison de l'Emploi qui devient le guichet unique sur les clauses d'insertion dans les marchés publics. Afin de mobiliser tous les acteurs économiques du Sud Mosellan, une charte territoriale a été élaborée dont les éléments sont décrits ci-dessous et rappelés aux délégués.

A l'initiative des Communautés de Communes du Sud Mosellan, dans le cadre général des marchés publics, toutes les catégories de demandeurs d'emploi en difficulté vont pouvoir bénéficier d'une disposition inscrite dans le code des marchés publics pour favoriser leur retour ou leur accès à l'emploi. Les démarches d'insertion sont au cœur des politiques de cohésion sociale du Sud Mosellan. Dans ce cadre, la Charte d'engagement avec les maîtres d'ouvrage et les partenaires économiques a pour objet de faire de la commande publique un levier supplémentaire pour l'insertion, l'emploi et le développement local. Ainsi, les marchés publics de travaux et de services initiés par les Communautés de Communes, les Communes, le Département de Moselle, la Région Lorraine, les bailleurs sociaux et leurs mandataires, favoriseront l'accès à la vie active des publics prioritaires. En étant signataire de cette charte, la Communauté de Communes s'engage sur les objectifs suivants :

- Permettre l'accès à l'emploi durable des habitants du Sud Mosellan ;
- Favoriser l'inscription de clauses d'insertion dans les marchés publics, ainsi que l'accompagnement de leur mise en œuvre par la Maison de l'Emploi ;

- Privilégier l'accès des entreprises de toutes tailles et de toute nature aux marchés publics locaux grâce à l'allotissement ;
- Identifier les métiers et les secteurs d'activité permettant l'insertion professionnelle ;
- Communiquer sur les opportunités d'emploi ou de formation qualifiante liées aux marchés publics locaux ;
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement des personnes, contribuer à leur intégration et à leur maintien dans l'emploi par une coopération entre la Maison de l'Emploi, le Service Public de l'Emploi, la P.A.I.O., les Consulaires, les Entreprises d'Insertion, les Associations Intermédiaires, les Organisations Professionnelles ;
- Anticiper et recenser les besoins des entreprises pour l'exécution des marchés publics, en liaison avec les maîtres d'ouvrages et la Maison de l'Emploi ;

En se mobilisant résolument autour des objectifs de cette charte d'engagement, les signataires veulent répondre aux attentes et à l'espoir des personnes à la recherche d'un emploi, et garantir également un développement solidaire dans le territoire.

Par conséquent et au vu de ce qui précède, proposition est faite aux délégués communautaires, d'autoriser le Président à signer cette charte et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation, après débat,

Pour	31
Contre	1
Abstention	1

13. Divers

Le Président informe les délégués de la venue de M. Philippe LEROY, Président du Conseil Général de la Moselle, le vendredi 15 octobre 2010, et demande que les élus puissent répondre très rapidement afin de caler au mieux l'organisation.

M. Roger BERGER, maire de Mittelbronn, demande au Président si M. le Préfet de la Moselle a répondu aux différents courriers de la Communauté de Communes sur le partage des biens avec la ville de Phalsbourg.

Le Président lui répond qu'il s'est entretenu sur ce point avec le Sous Préfet de Sarrebourg et a sollicité le retour de la ville de Phalsbourg au plus vite afin d'anticiper la réforme des collectivités territoriales qui intégrera d'office la ville à la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg ce qui permettrait d'éviter le partage des biens.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Président, remercie vivement l'équipe municipale de Hangviller et clôt la séance à 22 h 15'

Le Président

Jean GROSSE